

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le trente septembre deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2024CM55

Rétrocession de la voirie et
des espaces communs
impasse Desuert

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Betty BEN, Isabelle CAZIN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Étaient absents : Mr Frédéric DREZE, Mme Rosanna GILLET.

Pouvoir : Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI
Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE

Convocation du
30 septembre 2024

Madame Isabelle VANLANDE est élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 21 mai 2024, l'association syndicale « impasse Oscar Desuert » nous informe de l'achèvement des travaux d'aménagement de la voirie et sollicite le transfert de la voirie et des espaces communs de l'impasse Oscar Desuert dans le domaine public.

Conseillers présents : 15

Il rappelle que par délibération n° 09-06-03 du 5 juin 2009 le conseil municipal avait donné son accord de principe sur l'incorporation de la voirie et des espaces communs dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu le courrier de la Communauté d'Agglomération de Béthune- Bruay, Artois-Lys Romane du 28 juin 2024 émettant un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et d'eau potable,

Vu le procès-verbal de réception des travaux d'aménagement de voirie du 24 mai 2024,

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section :

- AC n° 204 d'une superficie de 407 m2
- AC n° 205 d'une superficie de 380 m2

Composant la voirie et les espaces communs de l'impasse Oscar Desuert.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à cet effet, notamment l'acte authentique qui sera rédigé en l'étude « Raphaël CLEUET, Stéphane BRUNIAU et Florent PAYELLEVILLE, notaires associés » titulaire d'un office notarial dont le siège social est à HERSIN COUIGNY – place de la Mairie, et d'un bureau permanent à BEUVRY, 42 route nationale.

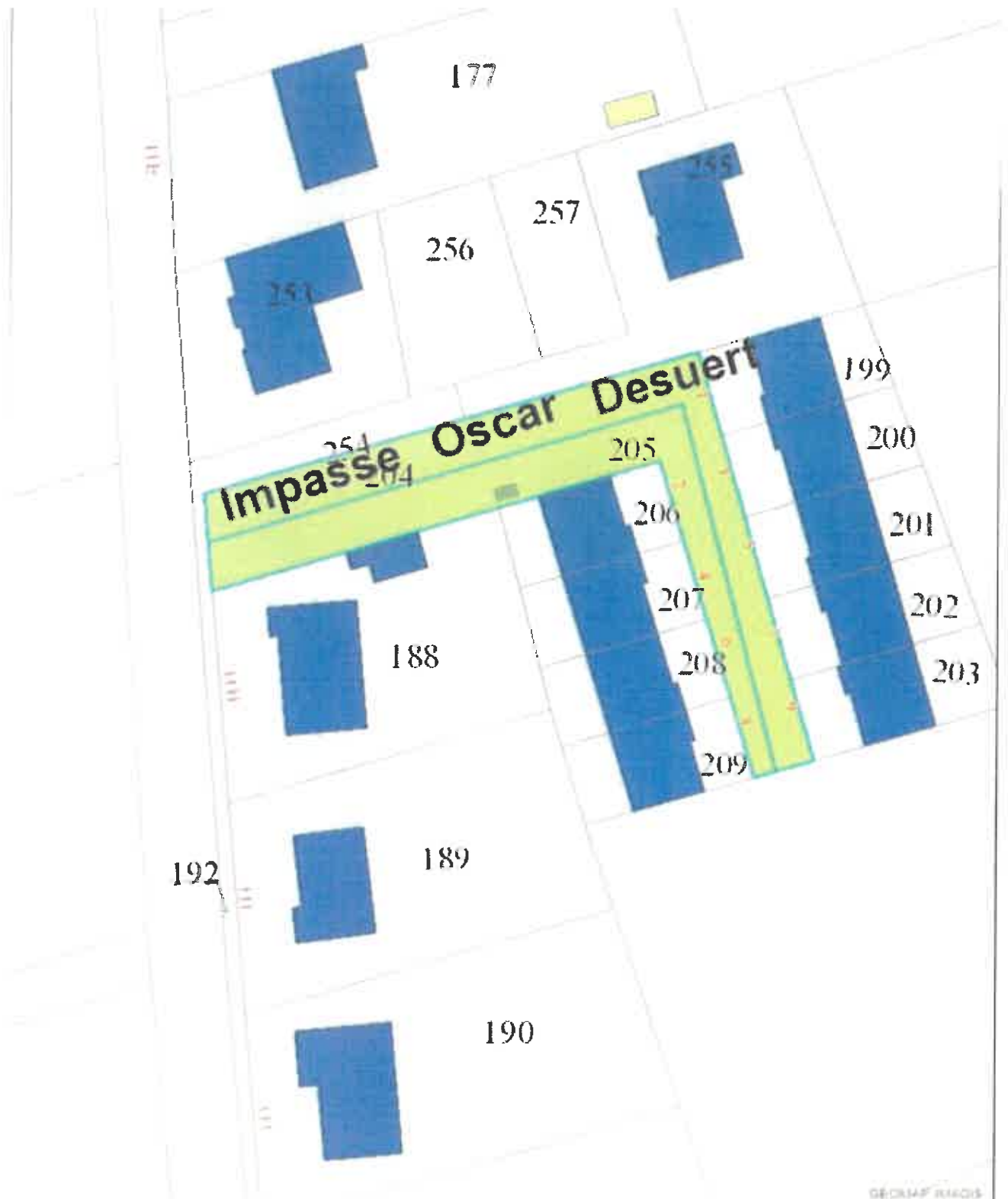
DE CLASSER lesdites parcelles dans le domaine public communal dès que la commune en sera propriétaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
le Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.



RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS
DE L'IMPASSE OSCAR DESUERT
PARCELLES CADASTREES SECTION AC N° 204 ET 205